

Contrat Thérapeutique

Ce contrat doit être rempli par le patient, avec le soutien de son réseau, ou par téléphone avec un membre de l'équipe de Béthel. Une confirmation de la possibilité d'entrée sera faite après réception de ce contrat signé (mail : direction@maison-bethel.ch , fax 021 925 50 41)

Mme /M Date de naissance :
Médecin traitant :
Date d'entrée souhaitée Date de sortie :
Objectif général du séjour :
.....

Objectifs particuliers à travailler pendant le séjour :

(Autonomie pour les activités quotidiennes / Traitement et médication/ Sommeil et repos / Relation avec les proches, le réseau / Expression des besoins, des ressources et des limites/ Gestion des activités récréatives et ressourçantes / Autre) souligner ce qui convient.

Remarques :
.....
.....

Le/la patient(e) sous-signé(e) s'engage à respecter le cadre de la Maison Béthel et à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme thérapeutique pour répondre à ses objectifs.

Le/la patient(e) s'engage à respecter le **règlement de maison**. Toute violence physique ou verbale contre un autre patient, le personnel ou toute autre personne peut remettre en question le séjour avec effet immédiat.

Le/la patient(e) a pris note que sa **médication** sera gérée par l'équipe soignante, selon le cadre en vigueur à la maison Béthel. Il/elle apporte sa médication prescrite par son médecin pour la durée du séjour.

Il/elle a pris connaissance des **conditions financières** du court-séjour et a pris les dispositions nécessaires pour que le montant de 60 frs /jour puisse être réglé. Les personnes étant au bénéfice des prestations complémentaires de l'AI pourront se faire rembourser 30 frs. La participation de 10% et la franchise sur la part facturée à l'assurance ne sont pas comprises.

Les éventuelles consultations avec notre médecin référent ou son remplaçant seront facturées en sus.

Le/la patient(e) s'engage à ne pas fumer dans la maison et sur les balcons. Il/elle s'engage à ne pas consommer d'alcool, haschisch ou de substances illicites sur la propriété. Une consommation contrôlée (alcool, cannabis) doit être discutée avant l'admission. Des contrôles (alcootests/prises d'urine) peuvent être effectués en cas de suspicion de consommation.

En cas de fugue, de **départ précipité**, ou de rupture du présent contrat (excepté pour raison médicale), le plein tarif sera facturé pour les jours planifiés restants. Le séjour ne sera pas reconduit dans l'immédiat, une ré-admission pourra être négociée avec la direction.

Une **prolongation** du séjour peut être négociée en accord avec le médecin traitant et suivant les places disponibles.

La maison Béthel n'est pas responsable des actes du patient s'il/elle quitte la maison sans concertation préalable et accord avec ses thérapeutes.

Le jour du départ, la chambre doit être libérée pour 10h.

Le/la patient(e) autorise l'équipe thérapeutique de la Maison Béthel à contacter son **médecin traitant**.

Si vous devez suivre un **régime alimentaire**, merci de nous faire parvenir une ordonnance médicale.

Vous

Date :

Lieu :

Signature :